

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)**Membres absents** :

OBJET DE LA DELIBERATION

Projet de Renouveau Urbain (P.R.U) de la Fontaine d'Ouche - « Cœur de quartier » - Mise en place d'une opération publique d'aménagement - Communication

M. Pribetich, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville a engagé une importante réflexion et de nombreuses actions pour améliorer la qualité de vie du quartier de la Fontaine d'Ouche.

La restructuration du cœur de quartier et de son centre commercial a toujours été au centre des priorités d'intervention et, depuis quatre ans, des promoteurs privés, mandatés par la Ville, y travaillent.

Le dernier d'entre d'eux devait terminer la commercialisation de son projet avant le printemps dernier. Bien que des négociations très poussées se soient tenues début 2008 avec deux enseignes alimentaires, force est de constater qu'aucune ne s'est engagée de manière ferme et définitive à ce jour. Par voie de conséquence, le promoteur a fait savoir qu'il n'était plus en mesure de poursuivre le projet de restructuration du centre.

De son côté, la Ville s'est engagée dans une réflexion plus large sur l'ensemble du quartier avec le projet de rénovation urbaine approuvé début 2007 par l'Agence Nationale de Rénovation urbaine (A.N.R.U.). Depuis la signature de cette convention, la plupart des opérations pilotées par la Ville telles que la reconstruction du Centre Municipal d'Initiation Sportive, la réhabilitation de la crèche, ou le réaménagement de l'avenue du Lac, ont ainsi été lancés.

Compte tenu, d'une part, de l'incapacité, à deux reprises, du secteur privé à mener la restructuration du centre commercial à son terme, d'autre part, du nouveau cadre d'intervention public avec l'A.N.R.U., il est proposé de mettre en place un nouveau dispositif de travail.

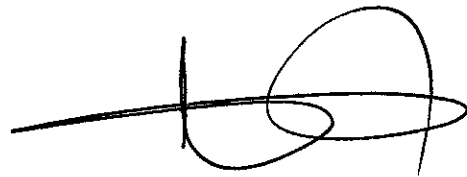
Ce dernier pourrait prendre la forme d'une opération publique d'aménagement. A cet égard, une consultation a été lancée cet été pour réaliser l'ensemble des études préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté.

Les études permettront, notamment, de définir le programme d'aménagement, le périmètre, la faisabilité technique, économique et financière et l'insertion du projet de ZAC dans son environnement, ainsi que la procédure choisie pour sa réalisation et le calendrier afférent.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 6 OCT. 2008

